

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2015

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Marc HARRER

Procurations : Anne DIETRICH à Céline MASTRONARDI
 Marc HARRER à Michèle FETZER
 Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 27 JANVIER 2015, 10 FÉVRIER 2015 ET 16 FÉVRIER 2015

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

N° 1

BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE 2015-2024 : APPEL D'OFFRES : AGRÉMENT DES CANDIDATURES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,
- Vu la délibération du 3 novembre 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de louer les deux lots de chasse communale par voie d'adjudication et a fixé la date de l'adjudication et la mise à prix des lots,
- Vu la délibération du 19 janvier 2015 par laquelle le Conseil municipal fixe la date de l'adjudication, la date limite de candidatures et la mise à prix du lot 1,
- Vu la délibération du 10 février 2015 par laquelle le Conseil municipal décide de retenir comme mode de location l'appel d'offres, pour le lot n° 1, suite à l'adjudication infructueuse du mardi 10 février 2015,
- Entendu le Maire qui fait le compte rendu de la commission consultative de la chasse communale qui s'est réunie le 27 février 2015,
- Vu les pièces complémentaires déposées en date du 28 février 2015 par M. Xavier BARTHELMEBS pour compléter son dossier de candidature pour l'appel d'offres, satisfaisant les articles 10, 16 et 17 du cahier des charges,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**Agrément des candidatures**

Pour le lot n° 1 faisant l'objet d'un appel d'offres, date limite des candidatures fixée au mardi 24 février 2015, le Conseil municipal décide d'agréer les candidatures de :

- M. Xavier BARTHELMEBS, domicilié 21 rue de la Montagne
67220 DIEFFENBACH AU VAL,
- M. Marcel MÉNIEL, domicilié 8 rue des Pêcheurs 67400 ILLKIRCH.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a été suspendu à 20 h 30 afin que la Commission de Location de la Chasse Communale puisse se réunir pour l'ouverture des offres reçues pour le lot n° 1 suite à l'appel d'offres et à l'agrément des candidatures par la Commission Consultative de la Chasse Communale réunie le 27 février 2015 et l'agrément par le Conseil municipal ce jour en point 1.

N° 2

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2014 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	600 265,50 €	876 181,14 €
<i>Virement entre sections (023)</i>	<i>219 312,24 €</i>	
INVESTISSEMENT	586 301,66 €	836 439,81 €
Déficit investissement 2013 reporté (001)	499 816,69 €	
<i>Virement entre sections (021)</i>		<i>219 312,24 €</i>

Section de fonctionnement :

Dépenses	600 265,50 €
Recettes	876 181,14 €
Résultat comptable de l'exercice	275 915,64 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 086 118,35 €
Recettes	836 439,81 €
Déficit de financement	249 678,54 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2014,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2014

- Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Vu le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes de la Commune,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un déficit d'investissement de 249 678,54 €,
- Considérant qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter ce résultat comme suit :
 - . affectation en réserves au compte 1068 : 230 206 ,54 €
 - . report en fonctionnement (dépenses) au compte 002 : 45 709,10 €
 - . report en investissement au compte 001 : 249 678,54 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »**

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	37 091,75 €	109 465,79 €
Excédent fonctionnement 2013 reporté (002)		590,95 €
<i>Virement entre sections (023)</i>	<i>44 080,00 €</i>	
INVESTISSEMENT	27 618,79 €	28 113,75 €
Déficit investissement 2013 reporté (001)	28 113,75 €	
<i>Virement entre sections (021)</i>		<i>44 080,00 €</i>

Section de fonctionnement :

Dépenses	37 091,75 €
Recettes	110 056,74 €
Résultat comptable de l'exercice	72 964,99 €

Section d'investissement :

Dépenses	55 732,54 €
Recettes	28 113,75 €
Déficit de financement	27 618,79 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 6

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2014, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune, Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2014, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2014

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Vu le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes de la Commune,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune présente un déficit d'investissement de 27 618,79 €,
- Considérant qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter ce résultat comme suit :

. affectation en réserves au compte 1068 :	27 618,79 €
. report en fonctionnement (dépenses) au compte 002 :	45 346,20 €
. report en investissement au compte 001 :	27 618,79 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Roger KRETZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 12 rue Binnweg à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
à Monsieur Roger KRETZ : 60 m² à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 9

DIVERS ET COMMUNICATION

9.1 Comptes rendus des Commissions Communales

Urbanisme : les membres de la Commission se sont réunis le 26 février avec l'entreprise CRESA au sujet de **l'éclairage du carrefour de l'entrée EST**.

Bibliothèque municipale : Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, présente la **synthèse des activités** et du fonctionnement de la Bibliothèque municipale pour l'année **2014**.

9.2. Permanence électorale

Les permanences pour les **élections départementales du 22 mars 2015** ont été organisées.

9.3 Demandes de subventions

La Commune a réceptionné des demandes de subventions de l'Association Régionale « L'aide aux handicapés moteurs », de l'Association « Les restaurants du cœur », de l'Association AFMTÉLÉTHON, de l'Association AIDES, de l'AFSEP, de l'Association l'Hêtre et de l'Union Nationale des Combattants section Barr et environs. Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

9.4. Salle multi-associative

Suite aux Commissions Réunies et aux premiers travaux engagés et suite au Conseil municipal du 16 février dernier, M. le Maire présente au Conseil le contenu du **cahier des charges des appels d'offres pour les lots menuiserie, plâtrerie et maçonnerie**. Des modifications sont apportées par les membres pour le lot menuiserie, un meuble est également à prévoir avec découpe pour un évier deux bacs. Le Conseil donne son accord pour lancer l'appel d'offres. Deux/trois entreprises seront consultées pour chaque lot.

9.5. Oschterputz

L'opération d'Oschterputz se déroule du 28 mars au 12 avril 2015. La Commune participera cette année à l'opération, le **vendredi 10 avril 2015 à partir de 17 h 30**. Les abords du village seront nettoyés. L'Association Fleurs de Stotzheim sera sollicitée pour l'aide. Une publication paraîtra dans le bulletin municipal pour lancer un appel à tous les habitants souhaitant participer à cette opération.

- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente la **dernière maquette du plan de Stotzheim**. Les Conseillers apportent une dernière modification. Le Conseil décide que les mâts seront en aluminium finition anodisée argent naturel satiné : le choix de mâts laqués en couleur entraînerait un surcoût non nécessaire. Le plan est validé et le bon à tirer sera transmis à l'entreprise Gerner pour exécution (délai de réalisation : 3 semaines).
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil une photo de la mise en place du **drapeau offert par la commune d'Ortenberg pour les 50 ans du jumelage** (sur la façade de la mairie). Une barre sera mise en place pour fixer le drapeau à la base.
- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil les photos d'un dépôt de **déchets sauvages en bas du Binnweg**. Une plainte sera déposée par le Maire à la Gendarmerie.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, invite les membres du Conseil à la **soirée de l'Association Fleurs de Stotzheim** qui aura lieu le vendredi 6 mars prochain à la mairie.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil la demande reçue de CE CONSULTANT concernant une étude de **projet d'un magasin ambulancier**. La tournée se ferait une fois par mois. Le courrier demande des précisions concernant l'emplacement, les jours de passage possibles, le prix et les exigences de la Commune. Un courrier de réponse leur sera adressé avec tous les éléments demandés.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil **d'offrir cette année à tous les habitants du village deux géraniums, à chercher en mairie**. En effet, pour relancer le fleurissement dans le village et permettre à chacun de s'engager dans le fleurissement, il est proposé d'offrir des fleurs à tous. Le Conseil donne son accord.
- M. le Maire fait part au Conseil que **l'Association de Chasse de Zellwiller** qui loue la parcelle cadastrée section 33 n° 8 dans le Bruch de Zellwiller, sur la base du fermage de la terre agricole, **a coupé cette année du bois situé sur cette parcelle**. M. le Maire se renseigne pour savoir quels sont les droits de chacun concernant cette location.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, présente le **journal d'Ortenau**, distribué aux Communes limitrophes (Rhinau...) dans lequel figure un article concernant le jumelage Stotzheim / Ortenberg.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, informe les membres du Conseil de la **possibilité d'acheter du vin de Bestheim au bistrot « Chez lui »** à Stotzheim.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, félicite le Conseil pour l'article paru dans le dernier bulletin communal concernant **l'appel au civisme**.
- La **Commission Finances**, initialement prévue à 20 h **le 16 mars prochain, aura lieu à 19 h** avec ouverture des offres pour la salle multi-associative.
- Le prochain Conseil aura lieu le 16 mars 2015, après la Commission Finances.

La séance est levée à 23 h 05

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 11 mars 2015
Extrait certifié conforme,
Le Maire***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2015**

Ordre du jour :

1. Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 : appel d'offres : agrément des candidatures
2. Présentation et vote du Compte administratif 2014
3. Présentation et vote du Compte de gestion 2014
4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
5. Présentation et vote du Compte administratif 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »
6. Présentation et vote du Compte de gestion 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »
7. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »
8. Subvention pour ravalement de façades
9. Divers et communication
 - 9.1. Compte rendu des Commissions Communales
 - 9.2. Permanence électorale
 - 9.3. Demandes de subventions
 - 9.4. Salle multi-associative
 - 9.5. Oschterputz

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Valérie HIRTZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Céline MASTRONARDI
HARRER Marc	Conseiller Municipal		Procuration à Mme Michèle FETZER